



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2026 DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné qu'en vertu de l'article 3 du *Règlement numéro 387-24 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord* et conformément à la résolution numéro 11519-26, la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord du 25 mars 2026 se tiendra au **330, montée de l'Église à Saint-Colomban.**

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29^e jour de janvier 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier